

PAR COURRIEL

Longueuil, le 27 mai 2015

V/Réf : 39745-1
N/Réf : 200426521

Objet : 1401, chemin Chambly à Longueuil

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 28 avril dernier, concernant l'objet précité.

Les documents demandés sont accessibles et joints à la présente. Il s'agit de :

1. Lettre (plainte) de la Ville de Longueuil du 1er juin 1982 (1 page);
2. Lettre (plainte) de la Ville de Longueuil du 9 octobre 1985 (1 page);
3. Lettre (plainte) de la Ville de Longueuil du 15 juillet 1980 (1 page);
4. Lettre de transmission de plaintes de la Ville de Longueuil du 2 avril 1980 (4 pages);
5. Lettre du MDDELCC à la Ville de Longueuil du 7 août 1980 (2 pages);
6. Lettre du MDDELCC à la Ville de Longueuil du 10 avril 1980 (1 page);
7. Lettre du MDDELCC à la Ville de Longueuil du 23 juin 1982 (2 pages);
8. Lettre du MDDELCC à la Ville de Longueuil du 24 avril 1980 (2 pages);
9. Note de service du 22 juin 1982 (1 page)

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

...2

Toutefois, des lettres datées du 6 septembre 1979 et du 13 mai 1980, relèvent de la Ville de Longueuil. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons au responsable de l'application de cette loi au sein de cette ville

Me Annie Bouchard
Directrice du Greffe et greffière
4250, ch. de la Savane #100
Longueuil (QC) J3Y 9G4
Tél. : 450 463-7015
Télééc. : 450 463-7410

accesinformation@ville.longueuil.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (12)



Gouvernement du Québec
Services de protection
de l'environnement
**Direction générale de
l'environnement industriel**
9310 St-Laurent
Montréal H2N 1N4

Montréal, le 7 août 1980

JK

Ville de Longueuil
Direction du zonage et des permis
Division des permis d'affaires
777, rue D'Auvergne
Longueuil, QC
J4K 4Y7

A l'attention de M. Roger Légaré, Chef de la division

Objet: WISE BROTHERS LTD
1401, chemin Chambly
Longueuil

Monsieur,

Articles 53-54 de la L.A.D.

Suite à votre demande, nous nous sommes rendus chez
du 85, rue Rougemont à Longueuil, le 6 août dernier, pour évaluer de
nouveau le niveau de bruit produit par l'échangeur de chaleur du maga-
sin cité en objet.

A cette occasion, nous avons mesuré, à la limite du terrain de monsieur
Lemyre, un niveau de bruit de 65 dB A provenant de l'échangeur de cha-
leur lorsque 4 ventilateurs sur 6 fonctionnaient. Si nous comparons
ce résultat avec ceux de notre première visite du 22 avril, nous cons-
tatons une légère amélioration d'environ 5 dB A.

La nuisance causée par cet échangeur est encore élevée et nous sommes
d'avis que si cet échangeur de chaleur ainsi que sa tuyauterie ne sont
pas mis dans un enclos acoustique, cette nuisance persistera.

Nous demeurons à votre disposition si vous désirez des renseignements
additionnels.

.../

27

.../ 2

Veillez agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments les
meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ PAR:

Jean-Marc Boyer, Ing.
Division du bruit
Direction hygiène industrielle

JMB:lc

c.c. M. Raoul Bourdages, Directeur
M. Paul A. Bélanger, Resp. régional ✓



GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

SERVICES
DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

9310 St-Laurent
Montréal H2N 1N4

Montréal, le 10 avril 1980

VILLE DE LONGUEUIL
Direction du zonage et des permis
777, rue d'Auvergne
Longueuil (Québec)
J4K 4Y7

A l'attention de M. Roger Légaré, Chef
Division des permis d'affaires

Objet: WISE BROS LTD
1401, chemin Chambly, suite 165
Longueuil

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre en date du 2 avril 1980 concernant le niveau de bruit produit par le climatiseur de la compagnie citée en objet.

Nous nous rendrons dans les meilleurs délais possibles vérifier ces niveaux de bruit et nous vous ferons parvenir notre rapport.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Jean-Marc Boyer, Ing.
Division du bruit
Direction hygiène industrielle

JMB:lc

c.c. M. Raoul Bourdages, Directeur
M. Paul-A. Bélanger, Resp. régional ✓



Montréal, le 23 juin 1982

Ville de Longueuil
Direction du zonage et des permis
Division des permis d'affaires
777, rue D'Auvergne
Longueuil, QC
J4H 3T9

A l'attention de: Monsieur Gilles Lavallée
Chef de la division de la construction

OBJET: Wise Brothers Ltd
Longueuil
N/D: 1104-3916

Messieurs,

Suite à votre demande, nous nous sommes rendus chez monsieur Michel Lemyre du 85, rue Rougemont à Longueuil, le 15 juin 1982, pour évaluer les niveaux de bruit produits par l'échangeur de chaleur du magasin cité à l'objet.

A cette occasion, nous avons mesuré à la limite du terrain de:

- a) Articles 53-54 de la L.A.D. : 58 dB(A) lorsque deux (2) ventilateurs fonctionnaient sur six (6).
- b) Articles 53-54 de la L.A.D. : 59 dB(A) directement à l'arrière (rue Rougemont) des compresseurs du magasin Wise Bros Ltd.

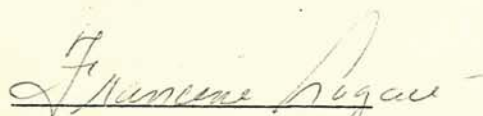
Nous tenons à préciser que lors des mesures de bruit il y avait d'autres commerces voisins dont les échangeurs de chaleur fonctionnaient.

.../2

Si nous comparons le résultat de Monsieur Lemyre, nous constatons une amélioration d'environ 7 dB(A) par rapport au résultat obtenu le 6 août 1980.

Nous demeurons à votre disposition, si vous désirez des renseignements additionnels.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Francine Lagacé, insp.
Secteur industriel
Tél.: 873-2074

/jlf



Montréal, le 24 avril 1980

VILLE DE LONGUEUIL
Direction du zonage et des permis
Division des permis d'affaires
777, rue D'Auvergne
Longueuil (Québec)
J4K 4Y7

A l'attention de M. Roger Légaré, Chef

Objet: WISE BROS LTD
1401, chemin Chambly, suite 165
Longueuil

Monsieur,

Articles 53-54 de la L.A.D. Suite à votre demande, nous nous sommes rendus chez M. du 85, rue Rougemont à Longueuil le 22 avril dernier, pour évaluer les niveaux de bruit produits par l'échangeur de chaleur du magasin cité en objet.

Articles 53-54 de la L.A.D. A cette occasion, nous avons mesuré à la limite du terrain de des niveaux de bruit de:

1. 65 dB A lorsqu'aucun des six ventilateurs ne fonctionne
2. 70 dB A au démarrage des deux ventilateurs
3. 68 dB A lorsque deux ventilateurs fonctionnent
4. 50 dB A comme bruit de fond lorsque l'échangeur de chaleur ne fonctionne pas

Il existe plusieurs solutions pour réduire cette nuisance causée par le bruit et Articles 53-54 de la L.A.D. a certainement raison lorsqu'il porte plainte contre cet état de chose.

Nous demeurons à votre disposition si vous désirez des renseignements additionnels.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Jean-Marc Boyer, Ing.
Division du bruit
Direction hygiène industrielle

JMB:1c

c.c. M. Raoul Bourdages, Directeur
M. Paul-A. Bélanger, Resp. régional ✓



DATE: Montréal,
le 22 juin 1982

A: Rémi Drouin, ing.
DE: Francine Lagacé, insp.
OBJET: Wise Brothers Ltd
1401, chemin Chambly
Longueuil, QC
DOSSIER NO: Date de la visite: le 15 juin 1982

A la demande de la ville de Longueuil, je me suis rendue à l'endroit cité plus haut. Monsieur Jean-Claude Théroix (inspecteur en bâtiment de la ville de Longueuil) était présent.

Les mesures de bruit furent prises à la limite du lot de monsieur ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} (85, Rougemont) et de ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} (rue Rougemont), les résultats obtenus respectivement sont de 58 dB(A) et 59 dB(A) à 11 heures 15.

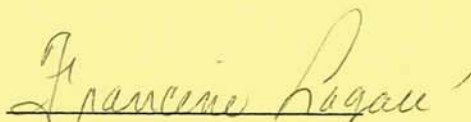
Lors de l'échantillonnage, deux (2) ventilateurs fonctionnaient et de plus, plusieurs autres systèmes d'échangeur de chaleur de commerce différents (Reitman).

Le bruit ambiant fut pris à deux (2) endroits différents, l'un du côté du chemin Chambly donnant 52 dB(A) et l'autre à l'arrière de la zone résidentielle (rue Rougemont) donnant 46 dB(A).

Articles 53-54 de la L.A.D. sont unanimes pour dire que le bruit occasionné par Wise Brothers Ltd est encore élevé et qu'ils en sont incommodés fortement. Il est à mentionner que ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} est à l'arrière de Wise Brothers et qu'il est plus ou moins incommodé par le système de ventilation, mais plutôt par les compresseurs de cette même compagnie.

Les plaintes se trouvent en zone résidentielle et le commerce en zone commerciale. Les critères des niveaux de bruit de cette zone est de 55 dB(A) le jour et 50 dB(A) la nuit.

En conclusion, une lettre sera envoyée à la ville de Longueuil pour leur faire part des mesures de bruit effectuées.


Francine Lagacé, insp.

/jlf